

EMVA

ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

2024-2025

15 Études
2005

IL Y A UN INSTANT LA MUSIQUE

LIVRET D'INFORMATION

Présentation

L'École de Musique de Villeneuve d'Ascq est une association d'intérêt général qui œuvre en faveur de l'enseignement et l'élaboration de projets artistiques.

Composée d'une cinquantaine de salariés, dirigée par François Clercx, sous l'égide de son Conseil d'Administration, elle accueille près de 750 élèves et offre un large éventail de cours dont la pédagogie se veut source d'épanouissement artistique et empreinte d'inclusion.

La formation dispensée repose sur la pratique de la musique et s'articule autour de divers enseignements tant individuels que collectifs, permettant aux élèves de devenir des musiciens accomplis.

L'école est ouverte à tout public : enfants (à partir de la Moyenne Section de Maternelle) et adultes de tout âge souhaitant s'initier à l'expression musicale.

Cette diversité est renforcée par l'accueil de publics tels que des jeunes en situation de handicap, issus des centres sociaux ou encore des adhérents de la Maison des Aînés.

De l'ensemble des activités de l'école découle une cinquantaine d'évènements annuels : auditions, concerts ou spectacles ...

Le dynamisme de notre structure associative est assuré par les adhérents, les bénévoles, avec le soutien de la municipalité de Villeneuve d'Ascq.

Quels que soient vos objectifs et ambitions, les portes de l'école vous sont ouvertes et les accès aux enseignements sont à votre disposition.



S O M M A I R E

Dates à retenir

L'organisation à l'EMVA

4. Disciplines enseignées
5. Le Cycle Initial
6. Cursus
8. Classe de Danse
9. La Formation à la Carte

Les modalités d'inscriptions et de règlement

11. Mode de tarification
12. Tarifs
13. Modalités de règlement
14. Inscriptions et réinscriptions
15. Prêt d'instrument



ORGANISATION DE L'EMVA

Dates à retenir

2024-2025

Administratif

Du Mercredi 05 au Dimanche 16 juin 2024	Réinscriptions en ligne ou sur rendez-vous
Lundi 17 juin 2024	Nouvelles inscriptions pour les Villeneuvois
Lundi 24 juin 2024	Nouvelles inscriptions pour les Non-Villeneuvois
Vendredi 05 juillet 2024	Fermeture administrative de l'école de musique
Vendredi 06 septembre 2024	Réouverture administrative de l'école de musique

Pédagogique

Samedi 22 juin 2024	Fin des cours de Pratique Collective
Samedi 29 juin 2024	Fin des cours de Formation Musicale, Jardin-Eveil et de Danse
Samedi 29 juin 2024	Fin des cours Initiaux
Samedi 06 juillet 2024	Fin des cours de Formation Instrumentale
Lundi 09 septembre 2024	Reprise des cours de Formation Musicale, Jardin-Eveil et de Danse
Du Lundi 09 au Samedi 14 septembre 2024	Rencontres avec les professeurs de Formation Instrumentale
Lundi 16 septembre 2024	Reprise des cours de Formation Instrumentale
Lundi 16 septembre 2024	Reprise des cours Initiaux
Lundi 23 septembre 2024	Reprise des Pratiques Collectives

Disciplines enseignées

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte à Bec
- Flûte Traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Cuivres

- Trompette
- Cor
- Trombone
- Tuba

Autres

- Piano
- Chant Lyrique
- Percussions
- Guitare classique

Musiques actuelles

- Guitare Electrique et Acoustique
- Guitare Basse
- Piano et Claviers
- Musique Assistée par Ordinateur
- Batterie
- Chant Variété Jazz

Pratiques collectives

- Orchestre à Cordes
- Orchestre symphonique
- Orchestre à Vents (Harmonie)
- Maîtrise (chorale enfant)
- Chœur Adulte
- Atelier Jazz
- Ateliers de Musiques Actuelles
- Ensemble de Musique Ancienne
- Harmonisation

Formation à la carte

- Se perfectionner
- Jouer ensemble
- Savoir et comprendre

Formation musicale

- Eveil et Jardin Musical
- Formation Musicale Appliquée (1er cycle) Tronc Commun
- Formation Musicale Appliquée (2ème cycle) Traditionnelle ou Musique Actuelle
- Formation Musicale Adulte
- Formation Musicale Aînés

**Important : tout nouvel élève s'inscrivant à l'EMVA, peu importe son âge, devra exprimer 3 vœux d'instruments.
Son inscription dépendra des places disponibles parmi ses attentes.**

Les années Initiales

Uniquement à l'attention des élèves de primaire

A compter du CE1, un créneau unique est proposé aux enfants de 1ère et 2ème années. Dès le début de leur formation, ils seront initiés à l'apprentissage de leurs instruments et des pratiques collectives :

Déroulé du cours

Instrument	Pratique instrumentale par petit groupe de 2 à 6 élèves maximum.
Ateliers	Les ateliers sont composés de différents modules (dont des ensembles) autour d'une approche ludique et pratique permettant à l'élève de développer le rythme, le son et sa culture musicale.

Les élèves collégiens et lycéens ne sont pas concernés par les années Initiales.

Cursus

Cycle dès l'entrée en Grande Section (sauf la danse dès l'âge de 4 ans)

	Cycle	F.M.A.	Instrument	Pratiques Collectives
Grande Section	Jardin			
C.P.	Eveil			
Cycle Initial	Initial 1	Se référer à la page 5		
	Initial 2			
Cycle 1	1C2	X	X	X
	1C3	X	X	X
	1C4	X	X	X
Cycle 2	2C1	X	X	X
	2C2	X	X	X
	2C3	X	X	X
	2C4		X	X
Cycle Autonomie en Formation Instrumentale	3C1		X	X
	3C2		X	X
	3C3		X	X
Durée du cours		1h30	20 ou 30 min	1h ou 1h30

Formation Musicale Appliquée (F.M.A.)

L'élève apporte son instrument en cours de Formation Musicale

F.M.A. 1 ^{er} et 2 ^{ème} Cycle		Adultes
Tronc commun		
1C1 (1h30)		Adultes 1 (1h)
1C2 (1h30)		
1C3 (1h30)		
1C4 (1h30)		Adultes 2 (1h)
F.M Traditionnelle	F.M Musiques Actuelles	
2C1 (1h30)	2C1 (1h30)	Adultes 3 (1h)
2C2 (1h30)	2C2 (1h30)	
2C3 (1h30)	2C3 (1h30)	Adultes 4 (1h)

Formation Musicale Appliquée Parallèle Pour débutants scolarisés au collège

	F.M.A.	Instrument	Pratiques Collectives
FM // 1 ^{ère} année	X	X	
FM // 2 ^{ème} année	X	X	Dès le 1C2 en instrument
FM // 3 ^{ème} année	X	X	
Durée du cours	1h30	20 ou 30 min	1h ou 1h30

Pratiques Collectives

Obligatoire à partir du Cycle 1C2

	Instruments	Cycle 1 (à partir de 1C2)	Cycle 2 et +
Cordes	Violon	Orchestre à Cordes	Orchestre Symphonique
	Alto		
	Violoncelle		
	Contrebasse		
Bois	Flûte traversière	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Flûte à bec	Maîtrise A l'attention des 1C2 et 1C3	Musique Ancienne
		Musique Ancienne A compter du 1C4	
	Hautbois	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Clarinette	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
Saxophone	Harmonie	Harmonie	
Cuivres	Trompette	Harmonie (Ensemble de Cuivres optionnel)	Orchestre Symphonique ou Harmonie (Ensemble de Cuivres optionnel)
	Trombone		
	Cor		
	Tuba		
Autres	Piano classique	Maîtrise/ Chœur/ Chorale/ Intégration à un orchestre	Maîtrise/ Chœur/ Chorale/ Intégration à un orchestre
	Percussion	Harmonie	Orchestre Symphonique ou Harmonie
	Chant Lyrique	Chœur	Chœur
	Tout instrument	X	Harmonisation
Musique Actuelles	Batterie	Atelier M.A.	Atelier M.A.
	Guitare Electrique et Acoustique		
	Guitare Basse		
	Chant Variété		
	Piano Moderne	Atelier M.A. ou Maîtrise	

Classe de Danse

L'école de Musique de Villeneuve d'Ascq propose 3 niveaux de danse réservés aux enfants.

Jardin

(pour les enfants de la Moyenne section de maternelle au CP)

Initial

(pour les enfants en CE1 et CE2)

1er Cycle

(pour les enfants à partir du CM1 et CM2)

Suivant la demande, d'autres cours pourraient s'ouvrir.

Dans un premier temps, les fondamentaux de la danse classique et contemporaine seront enseignés.

Au travers de séances dansantes, les notions de mouvement, d'assimilation de l'espace, d'appréhension de son corps, de développement du rythme seront stimulées afin de donner à votre enfant l'épanouissement artistique nécessaire

La Formation à la Carte

Un perfectionnement personnalisé

Destinée principalement aux musiciens ayant un niveau minimum équivalent au 1C5, cette formation s'adresse aux élèves qui désirent se perfectionner ou découvrir un enseignement spécialisé hors cursus traditionnel. Cette formule implique que toute inscription pour un cours collectif (formation musicale, pratique collective) serait en supplément, sans obligation.

L'organisation de ce cours est à voir directement entre l'élève et le professeur.

Se perfectionner :

Cours d'instrument individuels : perfectionnement de votre instrument en tête à tête avec votre professeur

destiné aux élèves à partir de 1C5 ne désirant pas suivre le cursus traditionnel.

Organisation du cours à voir directement avec le professeur.

Toute inscription pour un cours collectif serait en supplément.

Jouer ensemble :

- **Groupe vocal** : chant polyphonique sur répertoire musiques actuelles et jazz.
Prérequis : bonne maîtrise vocale, bonne oreille mélodique et rythmique. lundi ou mercredi soir.
- **Musique de chambre** : accompagnement d'élèves instrumentistes par de grands élèves pianistes pour la préparation d'auditions ou travail de musique de chambre sous la direction d'un professeur. Destiné aux pianistes en cycle 2 minimum. Organisation ponctuelle sous l'autorité du professeur.

Savoir et comprendre :

Formation Musicale pour Adultes débutants : à partir de 63 ans, 1 heure de solfège par semaine le mardi de 16h30 à 17h30.

Temps de cours	Nombre de cours	Cours individuel	Fréquence dans l'année
30 minutes	10	260	Environ toutes les 3 semaines
30 minutes	15	390	Environ toutes les 2 semaines
30 minutes	30	775	Environ toutes les semaines
1 heure	3	155	Ou 6 cours de 30 minutes
1 heure	5	260	Ou 10 cours de 30 minutes
1 heure	10	515	Environ toutes les 3 semaines
1 heure	15	775	Environ toutes les 2 semaines
1 heure	30	1545	Environ toutes les semaines

A titre indicatif, pour les cours collectifs à partir de 6 élèves :

- 10 cours de 30 minutes : 45 €
- 15 cours de 30 minutes : 65 €
- 30 cours de 30 minutes : 130 €

A noter que des frais d'adhésion de 35 euros seront appliqués pour chaque inscription.

D'autres classes sont susceptibles d'être créées, n'hésitez pas à revenir au secrétariat à la rentrée.

Pour les cours collectifs, les inscriptions se feront par préinscriptions car les tarifs dépendent du nombre d'inscrits.

Concernant le tarif de la Formation Musicale Adultes débutants, merci de vous renseigner à l'accueil.

Mode de tarification

La tarification appliquée aux différentes disciplines repose sur un système de tarification en lien avec le « quotient familial » (QF) pour les Villeneuvois et un tarif unique pour les non-Villeneuvois.

Pour rappel, le quotient familial est un outil de solidarité sociale et de politique familiale, il permet d'évaluer les ressources mensuelles des familles et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus (salaires, allocations chômage, indemnités de formation...), des prestations familiales perçues et de la composition du foyer.

Ce quotient est le résultat d'une division. Il s'agit du rapport entre les ressources de la famille et le nombre total de parts du foyer fiscal.

Les ressources prises en compte sont égales au douzième des ressources imposables de l'année - déduction faite des abattements sociaux - auxquelles s'ajoutent les prestations mensuelles versées par la CAF, pour le mois en cours.

Formule du Quotient Familial :

Revenu fiscal de référence
(12 x Nombre de parts fiscales)

Revenu fiscal de référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

Le calcul du nombre de parts est le suivant :

- Pour un couple ou une personne isolée : deux parts
- Pour le premier enfant à charge (au sens des prestations familiales) : une demi-part
- Pour le deuxième enfant : une demi-part
- Pour le troisième enfant : une part
- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : une demi-part

Dans le cas de parents séparés qui n'ont pas la garde de leur enfant, la formule utilisée pour le calcul du quotient familial est différente. Elle tient compte notamment de la pension alimentaire versée.

En cas de garde alternée, les quotients familiaux des 2 parents seront nécessaires à la bonne constitution du dossier.

Tarifs

Adhésion familiale = 35€

Musique : Villeneuvois

Tranches	QF	Enfants				Adultes		Enfants et Adultes
		Jardin ou Eveil Musical	Initial (Cours unique)	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
1	0-199	85	198	89	109	101	114	74
2	200-399	91	212	96	116	108	121	80
3	400-424	96	227	104	123	114	128	86
4	425-449	102	238	109	129	119	135	89
5	450-474	107	248	114	134	125	142	91
6	475-499	108	255	116	139	132	149	93
7	500-524	110	264	119	145	135	155	94
8	525-547	112	273	121	152	138	159	96
9	548-569	116	278	123	155	141	163	98
10	570-600	118	285	126	159	145	167	100
11	601-629	120	291	129	162	148	170	101
12	630-670	123	298	132	166	150	175	104
13	671-709	126	304	134	170	154	179	106
14	710-760	128	312	138	174	157	183	107
15	761-809	131	319	140	179	162	188	109
16	810-870	134	325	143	182	166	193	112
17	871-929	136	334	147	187	169	197	114
18	930-1090	140	341	150	191	174	202	116
19	1091-1249	142	350	154	196	177	207	119
20	1250-1375	146	358	157	201	182	213	121
21	1376-1499	149	367	161	206	187	217	123
22	1500-1749	153	376	165	211	190	223	126
23	1750-1999	156	384	168	216	195	229	129
24	2000-2249	159	395	173	222	201	235	132
25	2250-2499	163	404	176	228	206	241	134
26	2500-2749	167	415	181	234	210	247	138
27	2750-2999	172	426	186	240	216	254	141
28	3000-3499	175	434	189	245	221	260	143
29	3500-3999	180	446	194	252	227	267	147
30	+ de 4000	185	458	200	258	233	274	150

Musique : Non-Villeneuvois

Enfants				Adultes		Enfants et Adultes
Jardin ou Eveil Musical	Initial	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Formation Musicale	Formation Instrumentale et sa Pratique Collective Obligatoire	Pratique Collective Seule
229	573	249	324	292	346	183

Danse à Tarif unique : 190 €

Modalités de règlement

Le tarif se compose de votre adhésion familiale annuelle et des frais d'inscription aux cours.



**EN CAS DE DESISTEMENT AVANT LE 1er COURS,
LES SOMMES VERSEES VOUS SERONT REMBOURSEES
AVEC UNE RETENUE D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 40 €
PAR PERSONNE COMME LE STIPULE LE REGLEMENT
INTERIEUR DE L'ECOLE.**

Modulations tarifaires :

Etudiant : Tarif enfant sur présentation de la carte en cours de validité de l'année à venir.

Possibilité de paiement :

- Chèque, en 1x. Merci de bien indiquer le nom de l'élève au dos ;
- Chèques vacances, uniquement avec leur talon, au nom et adresse de l'adhérent ;
- Prélèvement en 1 à 8 fois selon le montant (5 fois maximum pour $\leq 500\text{€}$ et 8 fois maximum pour $> 500\text{€}$) ; tout rejet de prélèvement entrainera une majoration de 12€ ;
- Espèces ;
- Carte Bancaire (+2% de frais de commission).



Une aide peut être sollicitée auprès du CCAS de Villeneuve d'Ascq en fonction des revenus (50% à 90% de prise en charge).

Ce dossier doit être impérativement déposé au CCAS dans les 2 mois suivants l'inscription.

Inscriptions-Réinscriptions

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ERRONÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION SERA REFUSÉ. LE PAIEMENT DEVRA IMPÉRATIVEMENT ÊTRE JOINT À CE DOSSIER.

Pièces à fournir pour le dossier :

- Fiche de (ré)inscription remplie recto/verso
- Attestation CAF ou **avis d'imposition 2023 sur revenus 2022** (QF)
- Carte étudiante (en cours de validité pour l'année à venir)
- Justificatif de domicile pour les Villeneuvois
- Attestation d'assurance extra-scolaire (ou de responsabilité civile pour les adultes)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.

A noter :

- Toute nouvelle inscription ne sera validée qu'en fonction des places disponibles.
- Aucune classe ne sera ouverte ou maintenue si le nombre d'élèves est insuffisant.

Comment se (ré)inscrire ?

Réinscriptions :

Les réinscriptions s'effectueront en ligne via un lien Imuse qui sera envoyé aux personnes déjà adhérentes, dès le **mercredi 05 juin 2024**.

Nouvelles inscriptions :

Les dossiers pour les nouvelles inscriptions seront disponibles à compter du **mercredi 05 juin 2024** à l'accueil, sur notre site www.em-va.fr et sur notre page Facebook.

Les dossiers complets seront à déposer sur place sur prise de rendez-vous via un lien sur notre site internet.

Permanences du secrétariat en période d'inscription à compter du 17 juin 2024 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h30/19h30
Mercredi : 09h30/12h00 - 14h30/19h30

Prêt d'instrument

Dans la limite des disponibilités, des instruments sont prêtés aux élèves. Ces prêts sont destinés à permettre de débiter un instrument sans que l'élève ou ses parents ne soient dans l'obligation de l'acheter. Ils sont consentis en priorité aux élèves qui débutent, pour la durée d'une année scolaire et ne seront renouvelés que dans la mesure des disponibilités.

Prêt d'instrument (dans la limite des stocks disponibles) :

105€ pour l'année + caution (chèque non encaissé) variable selon l'instrument

Cette somme correspond aux frais d'entretien pris en charge par l'association.

L'instrument ne sera remis à l'élève qu'après paiement des frais de mise à disposition, du dépôt de la caution et de la transmission d'une attestation d'assurance, dans un délai d'un mois.

La dégradation de l'instrument mis à disposition, hors usure due à l'utilisation classique, sera à la charge de l'élève ou des représentants légaux qui prendront toute disposition pour garantir le coût de la remise en état ou de remplacement de l'instrument.

Le bénéficiaire s'engage :

- A assurer l'instrument mis à sa disposition durant toute la durée du prêt
- A présenter l'instrument en bon état à l'école de musique sur simple demande de celle-ci
- A maintenir l'instrument en bon état de fonctionnement et à faire exécuter, au besoin, toute réparation qui pourrait ne pas résulter d'une usure normale et à le remplacer si nécessaire.

S'il est constaté que le bénéficiaire ne veille pas suffisamment au bon état de l'instrument, l'école de musique exigera sa remise en état et sa restitution. Cette restitution n'entraînera aucun remboursement.

Par ailleurs, il est demandé que chaque instrument soit identifié au nom de l'élève.

Lorsque l'élève quitte l'école de musique, le bénéficiaire est tenu de restituer l'instrument dans les 48 heures.

Le bénéficiaire conserve la jouissance du prêt de l'instrument durant la période estivale à la seule condition qu'il soit préalablement réinscrit.

Pour toute information complémentaire relative à la location d'instrument, se référer au « Guide du prêt d'instrument ».

EMVA

ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

**94 rue Corneille
59650 Villeneuve d'Ascq
03.20.91.64.88
secretariat@em-va.fr
www.em-va.fr**